



Quartier de vie

Pour les habitants qui s'engagent au bénéfice de leur quartier ou village

**Date limite
12 octobre 2009**

Appel à projets

-
- ✦ Avec d'autres habitants, vous souhaitez prendre une première initiative pour améliorer la vie de votre quartier ou de votre village ?
 - ✦ Votre comité de quartier veut développer ses actions et mobiliser davantage de monde ?
 - ✦ Vous travaillez dans une association et vous voulez développer une dynamique participative avec des personnes qui ne sont pas encore impliquées dans la vie locale ?

La Fondation Roi Baudouin peut soutenir votre projet.

① Objectifs de l'appel 'Quartier de vie'

L'appel 'Quartier de vie' a pour objectif d'aider les citoyens qui s'engagent dans la réalisation d'un projet concret au bénéfice de leur quartier ou de leur village.

Plus que la nature du projet ou son ampleur, ce qui compte pour la Fondation Roi Baudouin, c'est la **dynamique nouvelle de participation des habitants**. En effet, une attention particulière est donnée aux habitants qui ne sont pas encore impliqués dans la vie de leur quartier ou de leur village : la Fondation veut encourager des citoyens à s'engager pour la première fois dans la vie locale et inciter des groupes existants à développer leur action en y associant de nouvelles personnes.

② Quel type de projets ?

Il peut s'agir :

- d'initiatives portées par un groupe informel de voisins qui ensemble s'investissent pour la première fois au bénéfice du quartier;
- de démarches imaginées par des comités d'habitants existants pour impliquer de « nouveaux » habitants dans leurs actions en faveur du quartier; ces démarches peuvent cibler la population du quartier dans son ensemble ou bien des groupes spécifiques : jeunes, personnes âgées, habitants d'une zone ou d'un immeuble précis, communautés d'origines étrangères, groupes de femmes...;
- de projets développés par des intervenants sociaux pour inciter et aider certains habitants qui n'y sont pas habitués à prendre part à la vie locale.

Concrètement, les projets peuvent concerner **tous les aspects de la qualité de vie** dans un quartier ou un village :

- l'aménagement d'espaces publics (espaces de jeux, espaces verts, chemins...) ou d'équipements collectifs (salles communautaires, locaux de réunion...)¹;
- la préservation de l'environnement (mini réserve naturelle, mare didactique, remise en valeur de vieux sentiers...);
- la solidarité entre voisins (entraide, échanges de services, aide aux personnes âgées...);
- les échanges entre habitants (journal de quartier, journal mural, vidéo, site web...);
- les échanges intergénérationnels;
- la revalorisation d'un élément du patrimoine local;
- etc.

¹ Les projets d'aménagement d'espaces publics ou d'équipements collectifs seront menés, si nécessaire, en concertation avec les autorités compétentes (commune, société de logements, propriétaire privé...).

Quelques précisions encore :

- ✦ le projet peut consister en une réalisation concrète ou en une préparation collective de cette réalisation;
- ✦ le projet peut être le fruit d'un partenariat : avec une institution publique, entre différents groupes, associations, organisations...;
- ✦ le projet se déroule dans un quartier (le quartier peut désigner une ou plusieurs rues, un village, un lotissement, une cité sociale ou même un building; le projet peut aussi associer plusieurs villages ou quartiers);
- ✦ il ne peut pas s'agir d'un projet déjà achevé.

③ Qui peut introduire un projet ?

Les projets peuvent être introduits :

- ✦ par des groupes d'habitants informels (voisins, cercles d'amis, groupes de jeunes...) ou réunis au sein de groupes formellement constitués (comités de quartier, comités de village);
- ✦ par des organisations et associations actives sur le plan local : maisons de quartier, maisons de jeunes, centres culturels, associations socioculturelles, mouvements de jeunesse, écoles, etc. Les institutions publiques (communes, CPAS, sociétés de logements sociaux...) ne peuvent elles-mêmes introduire un dossier mais peuvent bien sûr être partenaires d'un projet 'Quartier de vie'.

④ Soutien de la Fondation Roi Baudouin

La Fondation Roi Baudouin soutiendra financièrement chaque projet sélectionné. Le montant de l'aide financière sera déterminé par le jury selon la nature du projet, à concurrence de **5.000 €** maximum. Le jury pourra décider d'accorder un montant inférieur à celui demandé par l'initiateur du projet dans le dossier de candidature.

L'aide accordée pourra couvrir tous types de frais liés à la concrétisation du projet. Elle ne pourra servir à financer le fonctionnement général d'associations.

La Fondation réserve un montant total de 150.000 € pour les projets sélectionnés parmi les candidatures rédigées en français ou en allemand. Un appel similaire est en cours en Communauté flamande.

Les porteurs des projets soutenus s'engagent à participer à une réunion d'information qui se tiendra début 2010.

⑤ Critères de sélection

La sélection sera effectuée par un jury indépendant mis en place par la Fondation, qui prendra en compte les critères suivants.

Critères relatifs à la démarche participative mise en œuvre

- ✦ Le projet repose sur une **réelle dynamique de participation des habitants**. Il ne suffit pas que les habitants soient les bénéficiaires du projet ou participent de façon ponctuelle à une activité. Les habitants jouent un rôle actif et inscrit dans la durée.
- ✦ Le jury donnera la priorité aux projets qui reposent sur une **première expérience d'engagement local** ou qui sont portés par des groupes ou associations désireux de **mobiliser de « nouveaux » habitants**. Le jury sera sensible à la pertinence et à la qualité des démarches spécifiques mises en œuvre pour contacter et impliquer ces « nouveaux » habitants.
- ✦ Le groupe porteur du projet témoigne d'un **esprit d'ouverture**. Il a la volonté d'impliquer le reste de la population du quartier concernée ou intéressée par le projet : en l'informant, en la consultant, en cherchant à l'associer à l'une ou l'autre phase de concrétisation du projet...

Critères relatifs au projet proposé et à sa plus-value pour le quartier

- ✦ Le projet vise l'**intérêt général**, il répond aux besoins ou souhaits d'un groupe suffisamment large d'habitants (et non seulement aux intérêts de quelques personnes).
- ✦ Le projet améliore la **qualité de vie** au sein du quartier ou du village concerné.
- ✦ Le projet présente un caractère suffisamment **réaliste** : les moyens sont adéquats par rapport aux objectifs poursuivis.

En outre, le jury accordera une attention particulière aux projets émanant de zones rurales.

⑥ Calendrier & modalités de participation

- ✦ Lancement de l'appel : 17 juin 2009
- ✦ **Date limite d'introduction des dossiers : 12 octobre 2009**
- ✦ Annonce des résultats de la sélection : janvier 2010

Les candidatures doivent nous parvenir à l'aide d'un dossier type. Ce dossier de candidature peut être téléchargé à partir du site internet de la Fondation (www.kbs-frb.be) ou obtenu auprès du Centre de contact de la Fondation Roi Baudouin :

- ✦ téléphone : 070-233 065
- ✦ e-mail : proj@kbs-frb.be.

Les dossiers de candidature doivent nous être envoyés de préférence par e-mail à l'adresse gmt@kbs-frb.be ou par courrier à l'adresse : Fondation Roi Baudouin, GMT, 21 rue Brederode à 1000 Bruxelles.

Les décisions du jury seront communiquées par écrit aux intéressés avant le 31 janvier 2010.

L'appel 'Quartier de vie' proposera deux autres échéances d'ici fin 2011 :

- le 11 octobre 2010,
- le 10 octobre 2011.

⑦ Pour plus d'information

- Pour des renseignements généraux, surfez sur www.kbs-frb.be ou adressez-vous à notre Centre de contact au 070-233 065 (numéro de référence de l'appel 2009-C10).
- Pour des questions plus spécifiques, vous pouvez contacter Anne-Françoise Genel au 02-549 02 26 ou genel.a@kbs-frb.be.

Deze oproepfolder bestaat ook in het Nederlands. U kan hem downloaden via onze website www.kbs-frb.be.

Dieses Aufruffaltblatt ist auch auf Deutsch erhältlich. Sie können es von der Website der König-Baudouin-Stiftung (www.kbs-frb.be) runterladen.

Avec le soutien de la Loterie Nationale

Fondation Roi Baudouin

Agir ensemble pour une société meilleure

www.kbs-frb.be

La Fondation Roi Baudouin est une fondation indépendante et pluraliste qui, chaque année, soutient financièrement quelque 2.000 organisations et individus. Elle est un forum de débats, de réflexions et stimule la philanthropie. Avec un budget de 35 millions d'euros, la Fondation veut contribuer en 2009 à davantage de justice, de démocratie et de respect de la diversité. Nous opérons depuis Bruxelles et sommes actifs au niveau régional, belge, européen et international. Notre Conseil d'administration trace les grandes lignes de notre action, qui est mise en œuvre par une cinquantaine de collaborateurs. La Fondation a vu le jour en 1976, à l'occasion des 25 ans de règne du roi Baudouin.